

Date de dépôt: 5 mai 2004

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Georges Letellier : En privilégiant la concertation à la répression, nous en arrivons fort logiquement à la « police de proximité », docile, non violente et multiculturelle voulue par « l'établissement mondialiste »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1er avril 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite (IUE 85) de M. Georges Letellier ayant pour titre :

*"En privilégiant la concertation à la répression, nous en arrivons fort logiquement à la "police de proximité", docile, non violente et multiculturelle voulue par "l'établissement mondialiste".*

Selon l'art. 162A de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 (LRGC; B 1 01), l'interpellation urgente est une question posée par écrit au Conseil d'Etat sur un événement ou un objet d'actualité. Elle doit par ailleurs, selon l'art. 162B LRG, être rédigée de façon concise.

L'interpellation urgente 85, mélange *tutti frutti* de questions, considérations, explications, dénonciations, appréciations, proclamations ou exclamations personnelles, ne remplit pas ces conditions de formes.

Le ton de l'interpellation urgente 85 doit par ailleurs être considéré comme inconvenant.

Au bénéfice de ce qui précède, le Conseil d'Etat vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir retourner l'interpellation urgente 85, ci-jointe, à son auteur.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Robert Cramer

## Secrétariat du Grand Conseil

**IUE 85**

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Gorges Letellier*

*Date de dépôt: 29 mars 2004*

### **Interpellation urgente écrite**

**En privilégiant la concertation à la répression, nous en arrivons fort logiquement à la « police de proximité », docile, non violente et multiculturelle voulue par « l'établissement mondialiste »**

#### PROCESSUS :

Depuis quelques années, à chacune de ses interventions, la police subit les invectives répétées de la T.G., média gauchiste (dont le rédacteur en chef est un « alter mondialiste » déclaré).

Ce conditionnement systématique des citoyens genevois par la T.G., a valu l'éviction de l'ancien Conseiller d'Etat, responsable du Département de Justice et Police, Gérard Ramseyer.

Conclusion : en matière de sécurité (pour ne citer que ce département), si un Conseiller d'Etat veut faire une longue, pas très vigoureuse (mais juteuse) carrière, il est contraint de pactiser avec le média pour ne pas avoir la désagréable surprise de se faire « sortir » après la première législature. A partir de ce constat, le magistrat travaillera à l'AUDIMAT, en symbiose avec le journal, au nez et à la barbe du citoyen.

Notre Conseillère d'Etat actuelle, responsable du Département de Justice, Police et Sécurité, l'a remarquablement bien compris, et depuis sa prise de fonction, « roule à l'anglaise » en se gardant bien de dépasser la ligne médiane.

Lorsque cette ligne médiane est franchie lors d'une intervention de maintien de l'ordre « musclée », la police se trouve immédiatement rappelée à l'ordre par la Tribune de Genève, (qui veille au grain de l' « ESTABLISHMENT »), sous le regard complaisant de notre conseillère d'Etat. (Pendant ce temps, on condamne les policiers et on libère les malfrats).

Cette politique consensuelle du Département de Justice, Police et Sécurité, qui nous a conduit au G8, n'est malheureusement comprise que par ceux qui l'exercent.

Résultats : après avoir pris connaissance des infos distillées par le D.J.P.S. dans la T.G., visant à nous faire croire que l'INSECURITE n'est qu'une « maladie psychosomatique citoyenne », les candidats policiers, à travers ce qu'ils voient (les dealers relâchés le lendemain de leur arrestation) et ce qu'ils lisent (augmentation de la criminalité, de la délinquance, de l'insécurité, des clandestins et condamnation des policiers), ne comprennent plus l'autorité policière.

Devant cette incompréhension citoyenne <<programmée>>, la motivation des candidats « fout le camp ». Cette conclusion est valable pour les candidats policiers comme pour les titulaires. Voilà la principale explication justifiant le manque de jeunes volontaires pour ce métier de vocation.

La conséquence directe de ce manque de « candidats » pour la police, dont la Tribune de Genève et le Département de Justice et Police en sont co-responsables, c'est : « l'incorporation des PERMIS C ». Comment se fait-il que ce soit les altermondialistes, éternels non violents, pourfendeurs de la police, qui aient déposé cette motion sur l'incorporation des permis « C », sans que les parlementaires n'aient réagis ?

Comment ces « prédateurs » de la police, en sont-ils devenus les **rédempteurs** ? Bizarre non ?... Cette stratégie du « lobby » genevois gauchisant, dénoncée à plusieurs reprises par le signataire en plénière, est programmée depuis belle lurette... Pour les altermondialistes chargés de l'exécution du programme commun il leur fallait coûte que coûte « soumettre la police » pour ouvrir la porte à l'intégration, par le biais d'une « police de proximité » « DOCILE, NON VIOLENTE ET MULTICULTURELLE » voulue par le « système ».

« BRAVO POUR LES STRATEGES,  
ADEPTES DE L'INTEGRATION !!! »

Mais il faudra demander au citoyen ce qu'il pense de cette stratégie qui le met devant le fait accompli, sans qu'il ait pu en comprendre le stratagème.

**La motion 1526 sur l'incorporation des permis « C », présentée par les altermondialistes, nous a fourni la preuve de ce que nous avons à plusieurs reprises dénoncé en plénière :**

«**En matière de sécurité: la connivence du DJPS et de « l'ETABLISSEMENT » POLITIQUE, sous la « houlette » de la Tribune de Genève, omniprésente »**

Quant à la police, qu'on essaie « d'amadouer » par tous les moyens, pour qu'elle rentre dans le « moule » qu'on lui prépare, elle doit savoir ce qu'elle doit faire devant une autorité qui ne fait que céder devant les sirènes « gauchisantes ». Qu'elle sache que le peuple la défend et la défendra toujours, tant qu'elle lui ressemblera, car elle est le dernier rempart humain, capable d'éviter la chienlit et l'anarchie.

Aujourd'hui, le manque de candidats policiers, souhaité par la gauche et la droite molle, nous a mis devant le fait accompli : « RECRUTER DES PERMIS C ». **REDONNONS** à notre police son éthique, sa fierté, ses responsabilités, sa respectabilité. C'est à ce prix que les volontaires (suisses) se retrouverons dans cette unité d'élite qu'est la police.

Le slogan laxiste de Mme la conseillère d'Etat tambouriné par la T.G. et repris en cœur dans le programme des partis politiques de l'Etablissement, lors des dernières élections, je cite: « **nous privilégions la concertation à la répression** », nous a conduit tout logiquement à la « **police de proximité** » voulue docile, non violente et mosaïque, selon le vœu de notre conseillère d'Etat et de « l'Etablissement ».

## QUESTIONS :

1. La criminalité et la délinquance dans notre canton de cesse d'augmenter au grand DAM du citoyen. Votre politique de prévention et de police de proximité n'a pas donné les résultats escomptés. Envisagez-vous de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs au chef de la police (contrat de prestations) ?

2. L'effectif actuel de la police oblige à faire des choix. Allez-vous recentrer l'activité du Corps de police prioritairement sur ses tâches répressives (augmentation du nombre de contrôles), au détriment de l'encadrement de manifestations (en hausse continue au détriment de la sécurité des genevois) ?
3. Alors que tous les autres chefs de départements informent les députés sur le contenu de leurs conférences de presse, pourquoi le DJPS n'en fait-il pas autant et ne remet-il pas à chaque député le rapport d'activité annuel de la police ?
4. Pourquoi le DJPS n'honore-t-il pas les demandes faites en plénière (bilan task-force drogue) ?
5. Pouvez-vous nous donner des chiffres précis sur l'évolution du taux de résolution des affaires de la police genevoise et son évolution ?
6. Alors que les conditions de recrutement s'assouplissent (fin de l'obligation de servir, abandon probable de la nationalité suisse, par exemple), les traitements de la police genevoise devraient être revalorisés. Quelles garanties pouvez-vous nous fournir, que les exigences de recrutement ne vont pas encore baisser à l'avenir (orthographe par exemple). Quels seront les nouveaux critères de recrutement de la police ?
7. Quelles mesures de conduite et organisationnelles comptez-vous mettre en œuvre pour accroître l'efficacité de la police genevoise ? Une nouvelle répartition des tâches avec les polices municipales et la PSI sont-elles envisagées ?
8. Quelles mesures comptez-vous prendre en collaboration avec le pouvoir judiciaire pour empêcher que le sentiment d'impunité, qui vous sera fatal, progresse ?
9. Comptez-vous lutter contre le problème des remises trottoir et appliquer encore plus strictement les mesures de contrainte ?